



DEMANDE D'AUTORISATION
POUR LA CREATION, LA MODIFICATION OU LA REHABILITATION
D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

(Formulaire à remplir et à retourner en mairie)

Date de réception et visa :

Cadre réservé à la mairie

Cadre réservé au service instructeur

- ➔ Formulaire remis à tout demandeur d'un permis de construire ou d'une déclaration de travaux
- ➔ Formulaire à renseigner par le demandeur, c'est-à-dire le propriétaire assisté par son entreprise (constructeur /entrepreneur / promoteur / architecte / maître d'œuvre)

Date de la demande : / /
Date de la demande de permis de construire (sauf pour réhabilitation) : / / Numéro de permis de construire :
Adresse de l'immeuble :
Code postal : Commune :
Références cadastrales de la (des) parcelle(s) du projet :
Propriétaire de l'immeuble Nom et prénom : Adresse (si différente de l'adresse de l'immeuble) : Code postal : Commune :
Tél. : Portable : Mél. :
Occupant de l'immeuble (si différent du propriétaire) Nom et prénom : Tél. :

NATURE DU PROJET

CONSTRUCTION NEUVE

REHABILITATION DE L'EXISTANT

REALISATION DU PROJET

Nom et adresse du concepteur du projet :

Tél. :

Nom et adresse de l'installateur prévu :

.....

Tél. :

PIECES A FOURNIR PAR LE DEMANDEUR

ETUDES ET PLANS

1. Le **présent formulaire** dûment complété

2. Un dossier comprenant :

☞ **Au titre des Informations Générales :**

- **Un plan de situation** de la parcelle au 1/25000^{ème}
- **Une photocopie du cadastre**

☞ **Au titre des Informations relatives au projet d'Assainissement Non Collectif**

- ➔ **Un plan de masse du projet de l'installation d'Assainissement Non Collectif** au 1/500^{ème} (cf ci-dessous)
- ➔ **Un plan de coupe** de la filière et de l'habitation (constitué par un profil en long sur lequel seront portées la ligne cotée du terrain naturel, la ligne cotée des fils d'eau et les dimensions de chaque ouvrage).
- ➔ **L'étude de définition de la filière d'assainissement non collectif comprenant :**
 - Une étude de sol pour caractériser l'aptitude des sols à l'épuration et/ou l'infiltration des eaux usées domestiques.
Elle comporte :
 - sondages à la tarière,
 - test(s) de perméabilité, (si nécessaire)
 - tranchée ou horizon pédologique, (si nécessaire)
 - Une étude des contraintes de la parcelle (superficie disponible, pente, ...)
 - Description et dimensionnement de la filière (collecte, pré traitement, traitement, évacuation)
- ➔ **Une note explicative de dimensionnement de la filière ou une étude de filière**

IMPORTANT

Si rejet des effluents traités en milieu superficiel (fossé, cours d'eau...) **autorisation écrite du** **propriétaire du lieu du rejet** (propriétaire privé, commune, département)

Remarque : Si vous disposez d'une étude de filière d'un bureau d'étude spécialisé, ces différents documents doivent également être fournis.

(1)- PLAN DE MASSE DU DISPOSITIF AU 1/500^{EME}

Positionner et schématiser le plus clairement possible :

- L'habitation
- Les constructions voisines
- Le pré-traitement (fosses toutes eaux, ...) et la ventilation associée
- Le cas échéant les rejets d'eaux traitées
- Les surfaces imperméabilisées ou destinées à l'être (terrasse, allées ...)
- Les puits, captages ou forages utilisés pour l'alimentation en eau potable, à proximité ou sur la parcelle
- La sortie des eaux usées de l'habitation
- Les bâtiments annexes (garage, piscine ...)
- Le traitement (épandage, filtre ...)
- Les arbres et arbustes, haies, jardin potager
- Les voies de passage de véhicules
- Le système d'évacuation des eaux de pluie
- Les cours d'eau, fossés et mares

Le propriétaire ne réalisera l'installation qu'après réception du rapport de **contrôle de conception et d'implantation** avec **l'avis favorable** sur le projet.

Le propriétaire s'engage à rédiger une **Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (D.I.C.T.)** à la mise en place du système d'installation non collectif sur sa propriété.

Cette D.I.C.T. sera adressée au **Service Public d'Assainissement Non Collectif** à la Mairie.

Le contrôle de bonne exécution comprend deux visites :

↳ une avant remblaiement (aucun ouvrage ne devra être remblayé - l'autorisation de remblayer sera donnée par le SPANC)

et

↳ une lorsque tous les ouvrages seront remblayés, ventilations terminées...

Le propriétaire certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis et s'engage à s'acquitter du coût des prestations :

↳ Une redevance au titre du contrôle de conception et d'implantation,

↳ Une redevance au titre du contrôle de bonne exécution,

Si nécessaire, une redevance au titre du contrôle de l'implantation et de la bonne exécution supplémentaire, en cas de contre-visite (selon tarifs consultables en mairie et communiqués avec le présent dossier).

Date et signature du propriétaire :

